# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

TR 500 Resin Sealer Nom commercial ou

désignation du mélange

d'enregistrement

**Synonymes** Aucun(e)(s). Date de publication le 04-Février-2015

Numéro de version

Date de révision le 11-Mars-2020 le 01-Août-2015 Date de la version remplacée

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Nettoyant et mastic à base de résines.

Utilisations déconseillées Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Granitize Products. Inc. Fabricant/fournisseur

11022 Vulcan Street

South Gate, CA 90280-0893 États-Unis

Téléphone: (562) 923-5438

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

CHEMTREC: (800) 424-9300

CHEMTREC International: 00 1-703-527-3887

# RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

**Dangers physiques** 

Liquides inflammables Catégorie 3 H226 - Liquide et vapeurs

inflammables.

Dangers pour la santé

Corrosion cutanée/irritation cutanée H315 - Provoque une irritation Catégorie 2

cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2 H319 - Provoque une sévère

irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles - exposition unique

Catégorie 3 effets narcotiques

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles - exposition répétée

Catégorie 1 (système nerveux central)

H372 - Risque avéré d'effets

graves pour les organes (système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (inhalation)

Catégorie 2 (poumons)

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes

(poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

H304 - Peut être mortel en cas Danger par aspiration Catégorie 1

d'ingestion et de pénétration dans

les voies respiratoires.

Dangers pour l'environnement

Dangers pour le milieu aquatique, danger à Catégorie 2 H411 - Toxique pour les

organismes aquatiques, entraîne long terme des effets néfastes à long terme.

500 Resin Sealer SDS France 1 / 11

### Résumé des dangers

Peut s'enflammer avec de la chaleur, des étincelles ou des flammes. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Peut provoquer une somnolence et des vertiges. Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques. Dangereux pour l'environnement en cas de déversement dans les cours d'eau. L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets sanitaires.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

Alcool isopropylique, Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant, Quartz Contient:

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement	Dang
-------------------------	------

### Mentions de danger

Liquide et vapeurs inflammables.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Risque avéré d'effets graves pour les organes (système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Mentions de mise en garde

#### Prévention

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute P210

autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Eviter le rejet dans l'environnement.

# P273 Intervention

P260

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

NE PAS faire vomir. P331 Recueillir le produit répandu. P391

Stockage Non affecté. Élimination Non affecté. Informations supplémentaires Aucun(e)(s).

de l'étiquette

2.3. Autres dangers Ce mélange ne contient pas de substances évaluées comme étant des vPvB / PBT conformément au Règlement (CE) Nº 1907/2006, Annexe XIII.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2. Mélanges

# Informations générales

Nom chimique		en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
Distillats paraffiniques lé (pétrole), raffinés au sol	•	50 - 55	64742-88-7 265-191-7	01-2119537181-47	649-405-00-X	
Classification :		3;H226, Asp. Juatic Chronic	, ,	Irrit. 2;H315, STOT SE 3;H33	6, STOT RE	
Alcool isopropylique		1 - 5	67-63-0 200-661-7	-	603-117-00-0	
Classification:	Flam. Liq. 2	2;H225, Eye I	rrit. 2;H319, STOT	SE 3;H336		
Quartz		1 - 5	14808-60-7 238-878-4	-	-	#
Classification:	STOT RE	1;H372				
Morpholine		1 - 2	110-91-8 203-815-1	-	613-028-00-9	#
Classification :	Flam. Liq. 3 Tox. 4;H33	, ,	e Tox. 4;H302, Acu	te Tox. 4;H312, Skin Corr. 1E	3;H314, Acute	

500 Resin Sealer SDS France

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
Acide oléique	1 - 2	112-80-1 204-007-1	-	-	
Classification:	-				
Benzène	< 0,01	71-43-2 200-753-7	-	601-020-00-8	#
Classification :	Flam. Liq. 2;H225, Asp. 1B:H340, Carc. 1A:H35		Irrit. 2;H315, Eye Irrit. 2;H319 2	), Muta.	

### Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

#: des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées pour cette substance en application de la législation de l'Union.

#### Remarques sur la composition

Le texte intégral de toutes les mentions H est présenté en section 16.

Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage massique à moins que le contraire ne soit précisé. Les composants non énumérés sont non-hazardous ou sont au-dessous des limites reoprtable.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

Informations générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas

d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Les personnes portant des lentilles de contact doivent autant que possible les enlever. Rincer continuellement. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion

Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie. Peut provoquer une somnolence et des vertiges. Narcose. Maux de tête. Nausée, vomissements. Changements de comportement. Dégradation des fonctions motrices. Irritation sévère des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision brouillée. Irritation de la peau. Peut entraîner des rougeurs et de la douleur. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. En cas de brûlure : laver immédiatement avec de l'eau. Enlever, pendant le lavage, les vêtements qui ne collent pas à la peau. Appeler une ambulance. Continuer le lavage pendant le transport à l'hôpital. Garder la victime sous observation Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

Risques généraux d'incendie

Liquide et vapeurs inflammables.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car celà dispersera le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme. En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.

Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

500 Resin Sealer SDS France

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Tenir à l'écart le personnel superflu. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Pour les secouristes

Tenir à l'écart le personnel superflu. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer les cadres ou superviseurs concernés de tout rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos.

Déversements importants : Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Utiliser une matière non combustible telle que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements mineurs : Absorber avec de la terre, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante. Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Ne pas manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Protéger le produit contre la lumière directe. Ventilation antidéflagrante générale et localisée. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser des outils anti-étincelle et de l'équipement antidéflagrant. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter toute exposition prolongée. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Porter un équipement de protection approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement classiques. Conserver au frais et au sec, à l'abri de la lumière directe du soleil. Stocker dans un récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyant et mastic à base de résines.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Туре	-	Valeur	Forme
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	VLE		980 mg/m3	
État réglementaire:	Limite Indicative			
			400 ppm	
État réglementaire:	Limite Indicative			
Morpholine (CAS 110-91-8	) VLE		72 mg/m3	
État réglementaire:	Valeurs Limites Réglemen	taires Contraignantes (VRC)		
			20 ppm	
État réglementaire:	Valeurs Limites Réglemen	taires Contraignantes (VRC)		

500 Resin Sealer SDS France

La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques **Forme** Composants Valeur Type **VME** 36 mg/m3 État réglementaire: Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC) 10 ppm État réglementaire: Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC) Quartz (CAS 14808-60-7) **VMF** 0,1 mg/m3 Fraction alvéolaire.

UE. Valeurs limites indicatives d'exposition dans les directives 91/322/CE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE, 2017/164/CE

Composants	Туре	Valeur	
Morpholine (CAS 110-91-8)	VLCT	72 mg/m3	
		20 ppm	
	VME	36 mg/m3	
		10 ppm	

UE. VLE's, Directive 2004/37/CE concernant les agents cancérigènes ou mutagènes dans l'Annexe III, partie A. Forme Composants Valeur **Type** Quartz (CAS 14808-60-7) **VME** 0,1 mg/m3 Fraction et poussières respirables

Valeurs limites biologiques

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi recommandées

Suivre les procédures standard de surveillance.

Doses dérivées sans effet (DDSE)

Donnée inconnue.

État réglementaire: Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)

Concentrations prédites sans effet (PNEC)

Donnée inconnue.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Ventilation antidéflagrante générale et localisée. L'accès facile à l'eau abondante et à un dispositif de rinçage oculaire devra être garanti.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du visage

Perter des lunettes de sécurité à écrans latéraux. En cas de travail provoquant des éclaboussures, il faudra porter un écran facial. La protection oculaire doit être conforme à la norme EN 166.

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants adaptés homologués EN 374. Le liquide peut pénétrer les gants. Par conséquent, changer de gants souvent. Le port de gants en néoprène, en caoutchouc butyle, en nitrile ou en Viton® est recommandé. Le fournisseur de gants peut recommander d'autres gants

adaptés.

- Autres

Porter des vêtements appropriés résistant aux produits chimiques. L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé.

**Protection respiratoire** 

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées (où applicable) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition ne sont pas établies), porter un appareil respiratoire homologué. Porter un appareil respiratoire à filtre combiné, type A2/P2. Les protections respiratoires doivent être conformes à la norme EN 14387. Consulter les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Risques thermiques

Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

Mesures d'hygiène

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

500 Resin Sealer SDS France

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Informer les cadres ou superviseurs concernés de tout rejet dans l'environnement. Vérifier la conformité des émissions de la ventilation ou de l'équipement de procédé aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Il peut être nécessaire d'installer des épurateurs ou des filtres ou d'effectuer des modifications techniques sur l'équipement de procédé pour réduire les émissions jusqu'à des teneurs acceptables.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** 

État physiqueLiquide.FormeLiquide clair.CouleurIncolore.

Odeur de solvants.

Seuil olfactif Donnée inconnue.

pH Donnée inconnue.

Point de fusion/point de Donnée inconnue.

congélation

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

Donnée inconnue.

Point d'éclair > 38,0 °C (> 100,4 °F) (estimé)

Taux d'évaporation Donnée inconnue.

Inflammabilité (solide, gaz) Sans objet.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

limite inférieure Donnée inconnue.

d'inflammabilité (%)

limite supérieure

Donnée inconnue.

d'inflammabilité (%)
Pression de vapeur
Densité de vapeur

Donnée inconnue.

Donnée inconnue.

Donnée inconnue.

Solubilité(s) Donnée inconnue.

Coefficient de partage: Donnée inconnue.

n-octanol/eau

Densité relative

Donnée inconnue.

Température d'auto-inflammabilité

Température de décomposition Donnée inconnue.

Viscosité Donnée inconnue.

Propriétés explosives Non explosif

Propriétés explosives Non explosif.

Propriétés comburantes Non comburant.

**9.2. Autres informations** Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de

transport.

**10.2. Stabilité chimique** Ce produit est stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4. Conditions à éviter** Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les autres sources d'inflammation. Eviter les températures supérieures au point d'éclair. Protéger contre la lumière directe. Contact avec des

substances incompatibles.

**10.5. Matières incompatibles** Acides. Agents oxydants forts. Chlore. Fluor. Isocyanates

10.6. Produits de

décomposition dangereux

La décomposition thermique de ce produit peut dégager du monoxyde de carbone et du dioxyde

de carbone. Oxydes d'azote. Émanations d'oxydes métalliques.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Informations générales L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets

indésirables.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée par inhalation. Peut provoquer une somnolence et des vertiges.

500 Resin Sealer SDS France

Provoque une irritation cutanée. Contact avec la peau

Provoque une sévère irritation des yeux. Contact avec les yeux

La pénétration des gouttelettes du produit dans les poumons par inhalation, par ingestion ou par Ingestion

vomissement peut causer une pneumonie chimique.

L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie. Peut provoquer une **Symptômes** 

somnolence et des vertiges. Narcose. Maux de tête. Nausée, vomissements. Changements de comportement. Dégradation des fonctions motrices. Irritation sévère des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision brouillée. Irritation de la peau. Peut entraîner des rougeurs et de la douleur. Une exposition

prolongée peut causer des effets chroniques.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë On ne s'attend pas à ce que ce produit présente une toxicité aiguë.

Composants Résultats d'essais **Espèce** 

Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)

Aiguë

Cutané

DL50 Lapin 12870 mg/kg

Inhalation.

Vapeur

CL50 Rat 72,6 mg/l, 4 heures

Oral

DL50 Rat 4710 mg/kg

Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64742-88-7)

Aiguë

Cutané

DL50 Lapin 3000 mg/kg

Oral

DL50 Rat > 5000 mg/kg

Morpholine (CAS 110-91-8)

Aiguë

Cutané

DL50 Lapin 500 mg/kg

Inhalation.

CL50 Rat 8000 ppm, 8 heures

Oral

DL50 Rat 1050 mg/kg

Quartz (CAS 14808-60-7)

Chronique

Inhalation.

**CMEO** 0,0563 mg/m3 Homme

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire Sensibilisation cutanée

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible. En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Cancérogénicité

Le risque d'un cancer ne peut pas être exclu avec une exposition prolongée.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)

3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

(CAS 64742-88-7)

Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme. 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour

Morpholine (CAS 110-91-8)

l'homme.

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Quartz (CAS 14808-60-7)

Toxicité pour la reproduction

1 Cancérogène pour l'homme.

500 Resin Sealer SDS France

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique

Peut provoquer une somnolence et des vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes (système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Risque présumé d'effets graves pour les organes (Poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Informations sur les mélanges

et informations sur les

Aucune information disponible.

substances

**Autres informations** Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

12.1. Toxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants **Espèce** Résultats d'essais

Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)

Aquatique

Aiguë

Poisson

Crustacé

CL50 CL50 Daphnia magna Pimephales promelas

> 10000 mg/l, 24 heures 9640 mg/l, 96 heures

Chronique

Crustacé CE50 **CSEO**  Daphnia magna Daphnia magna

141 mg/l, 16 jours 30 mg/l, 21 jours

> 100 mg/l, 21 jours

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

Alcool isopropylique (CAS 67-63-0) Morpholine (CAS 110-91-8)

0,05 -0,86

Facteur de bioconcentration

(FBC)

Donnée inconnue

12.4. Mobilité dans le sol Pas de données disponibles pour ce produit

12.5. Résultats des évaluations

PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substances évaluées comme étant des vPvB / PBT conformément

au Règlement (CE) Nº 1907/2006, Annexe XIII.

12.6. Autres effets néfastes

Ce produit contient des composés organiques volatils qui peuvent contribuer à la création

photochimique de l'ozone.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

# 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduaires Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures

ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. Éliminer cette matière et son

récipient de façon sécuritaire.

Emballage contaminé Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de

l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un

site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets UE Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services

d'élimination de déchets.

Informations / Méthodes

d'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Empêcher que cette substance ne s'écoule dans les égouts ou le réseau d'eau. Ne pas contaminer les étangs,

les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le

contenu/récipient conformément aux réglementations

locales/régionales/nationales/internationales.

Précautions particulières Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**ADR** 

14.1. Numéro ONU UN1268

500 Resin Sealer SDS France

```
de transport de l'ONU
    14.3. Classe(s) de danger pour le transport
                                 3
        Classe
        Risque subsidiaire
                                 3
        Label(s)
        No. de danger (ADR)
                                 30
        Code de restriction en
                                 D/E
        tunnel
                                 Ш
    14.4. Groupe d'emballage
    14.5. Dangers pour
                                 Oui
    l'environnement
                                 Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute
    14.6. Précautions
    particulières à prendre par
                                 manipulation.
    l'utilisateur
RID
    14.1. Numéro ONU
                                 UN1268
    14.2. Désignation officielle
                                 PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A.
    de transport de l'ONU
    14.3. Classe(s) de danger pour le transport
        Classe
                                 3
        Risque subsidiaire
                                 3
        Label(s)
                                 Ш
    14.4. Groupe d'emballage
    14.5. Dangers pour
                                 Oui
    l'environnement
    14.6. Précautions
                                 Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute
                                 manipulation.
    particulières à prendre par
    l'utilisateur
ADN
    14.1. Numéro ONU
                                  UN1268
    14.2. Désignation officielle
                                 PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A.
    de transport de l'ONU
    14.3. Classe(s) de danger pour le transport
                                 3
        Classe
        Risque subsidiaire
        Label(s)
                                 3
    14.4. Groupe d'emballage
                                 Ш
    14.5. Dangers pour
    l'environnement
                                 Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute
    14.6. Précautions
    particulières à prendre par
                                 manipulation.
    l'utilisateur
IATA
    14.1. UN number
                                 UN1268
                                 Petroleum products, n.o.s.
    14.2. UN proper shipping
    name
    14.3. Transport hazard class(es)
        Class
                                 3
        Subsidiary risk
                                 3
        Label(s)
                                 Ш
    14.4. Packing group
    14.5. Environmental hazards Yes
    ERG Code
                                 31
    14.6. Special precautions
                                 Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
    for user
IMDG
                                 UN1268
    14.1. UN number
                                 PETROLEUM PRODUCTS, N.O.S.
    14.2. UN proper shipping
    name
    14.3. Transport hazard class(es)
        Class
                                 3
        Subsidiary risk
```

PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A.

14.2. Désignation officielle

500 Resin Sealer SDS France

907888 Version n°: 03 Date de révision : le 11-Mars-2020 Date d'émission : le 04-Février-2015

Ш

14.4. Packing group

#### 14.5. Environmental hazards

Marine pollutant Yes
EmS F-E, S-E

14.6. Special precautions

for user

Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

14.7. Transport en vrac Sans objet.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au

recueil IBC

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

#### **Autorisations**

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements N'est pas listé.

#### **Restrictions d'utilisation**

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)

Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64742-88-7)

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications

Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64742-88-7)

Quartz (CAS 14808-60-7)

# Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications

Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)

Morpholine (CAS 110-91-8)

Autres réglementations Le produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (Règlement CLP)

et à ses amendements. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du

Règlement (CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

Réglementations nationales Respecter les réglementations nationales relatives au travail avec des agents chimiques

conformément à la directive 98/24/CE et ses modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité

chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

500 Resin Sealer SDS France

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Liste des abréviations

Références

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures.

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route IATA : International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien). Recueil IBC : Recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac.

Code IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires.

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

STEL : Short-term Exposure Limit (Valeurs limites d'exposition à court terme). TWA : Time Weighted Average Value (Moyenne pondérée dans le temps).

Documentation de l'ACGIH relative aux valeurs de seuil d'exposition et aux indices d'exposition biologique

EPA: base de données AQUIRE

HSDB® - Hazardous Substances Data Bank, Banque de données sur les substances dangereuse s Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Rapport sur les substances cancérogènes du Programme national de toxicologie des États-Unis (NTP)

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H340 Peut induire des anomalies génétiques.

H350 Peut provoquer le cancer.

H350 Peut causer le cancer.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations de formation Clause de non-responsabilité Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

Granitize Products Inc. ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.

500 Resin Sealer SDS France